

Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) ⁽¹⁾ Jean-Pierre TAILLANT Président de l'Association
Collections Méditerranéennes (A.C.T.P.)
Tel : 06 88 89 02 06

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir
un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à ⁽²⁾ La Salle Polyvalente de Toulouges
pour l'Exposition des Collectionneurs

du Dimanche 4 Octobre à 7 heures

au Dimanche 4 Octobre à 18 heures

Les renseignements figurant sur cet
imprimé seront utilisés pour la mise
à jour d'un fichier informatisé, soumis
aux droits d'accès en application de la
loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à
l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 31 Août 2026
signature

Heillaut P.S. La salle nous la
rendra le 03
pour permettre la mise en place.

Arrêté du Maire

n° de l'arrêté

2026/263

Je soussigné(e) Nicolas BARTHE maire de Toulouges

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique;

Vu ⁽⁴⁾

Arrête :

M⁽¹⁾ Jean-Pierre TAILLANT Président de l'Association (A.C.T.P.)

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à ⁽²⁾ Salle Polyvalente

du 4/10/2026 à 7 heures

au 4/10/2026 à 18 heures

à l'occasion de ⁽³⁾

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police
des débits de boissons.

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

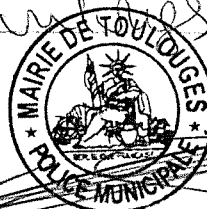
(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité,
fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références
du certificat de conformité du local utilisé

Fait à

Le Maire



, le 2/09/2026